

B.T.S. Techniques et Services en Matériels Agricoles
(T.S.M.A.)

Par Apprentissage



PUBLIC

- #### ► Jeunes de 16 à 29 ans révolus

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- De 10 à 26 apprentis

LIEU

- Institut Technique de Savy

TARIF

- ▶ Formation prise en charge par le OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pédagogique pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ Formation de 2 ans de septembre à juin
 - ▶ 1435 heures en CFA réparties sur 40 semaines

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES dynamiques

- ▶ Des apports théoriques, des exercices, des travaux de groupe
 - ▶ Des activités en ateliers et plateaux techniques
 - ▶ Les apprenants disposent de :
 - 5 ateliers dédiés : Électricité, Transmission Hydraulique, Moteur, Machines, Métallerie
 - 1 plateau de conduite pour la prise en main des matériels
 - Salles équipées d'un tableau numérique interactif, salle informatique, CDI et Centre de Ressources

VALIDATION

- ▶ Diplôme de niveau V délivré par le certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 - ▶ **Ce diplôme donne la capacité professionnelle pour l'octroi des aides à l'installation**

ACCÉSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- ▶ **Occuper en concession agricole** un poste de technicien de maintenance, être technicien spécialisé ou itinérant, responsable d'atelier, responsable magasin, etc.
 - ▶ **Occuper chez un constructeur** un poste de formateur technique, inspecteur technique, technicien après-vente, responsable

CONDITIONS D'ADMISSION / PRÉREQUIS

- ▶ Être titulaire d'un BAC Pro Maintenance, Agroéquipement ; BAC Général (S) ; BAC Technologique (STAV, STI). Autre BAC : nous consulter
 - ▶ Admission sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage avec un constructeur ou un concessionnaire de machines agricoles

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Sur dossier de candidature
 - ▶ Entretien de motivation
 - ▶ Délai d'accès : à minima 8 jours ouvrés avant l'entrée en formation

ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE

► Acquisition d'expérience

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la formation.

► Rémunération

L'apprenti dispose d'un salaire qui varie selon l'âge et l'année de formation. La rémunération offre une voie d'indépendance à l'apprenti et le confronte encore plus à ses responsabilités et au monde du travail.



COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le technicien supérieur TSMA sera capable d'acquérir :

- ▶ Des compétences techniques dans la maintenance et l'utilisation des matériels agricoles
- ▶ Des compétences en gestion et organisation de l'après vente

Il sera capable de développer :

- ▶ Des aptitudes à la communication / relationnel avec les clients
- ▶ Des capacités de travail en équipe et d'échange avec les différents services et partenaires de l'entreprise

Il réalisera ces activités en intégrant 3 impératifs :

- ▶ Santé / Sécurité / Environnement
- ▶ Qualité
- ▶ Économique

La formation comprend des modules d'enseignement général et des modules d'enseignements technique et professionnel, en lieu et place du programme détaillé, qui est remis lors de l'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION *

Age de l'apprenti	1ère année d'exécution du contrat (en % du SMIC)	2ème année d'exécution du contrat (en % du SMIC)
Moins de 18 ans	27%	39%
De 18 à 20 ans	43%	51%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

* Le pourcentage de rémunération peut varier en fonction de l'OPCO et de l'IDCC de l'entreprise et depuis le 1er mars 2025, la part du salaire supérieur à 50% du SMIC est soumise à cotisations salariales à hauteur de 9,7% (CSG et CRDS).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Épreuves ponctuelles et contrôles en cours de formation de janvier à juin de la 2ème année pour la délivrance du diplôme

ET APRÈS

- ▶ Bachelor
- ▶ Licence professionnelle
- ▶ École d'ingénieurs
- ▶ C.Q.P Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles
- ▶ Insertion professionnelle

CONTACT

Monsieur RUCKEBUSCH
U.F.A. de Savy-Berlette
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa02.savy-berlette@cneap.fr

82,35%
de réussite
aux examens

Année de référence : 2024